

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 02/05/2025 - 1634 - 2015 B 00041 - 809 149 479 - 2 M DIFFUSION



LE GERANT
LAURENT BUQUET

COMPTES APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU
28 DECEMBRE 2024

=====

Bilan, Compte de résultat et annexe

=====

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

2 M DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 22, rue de Juillet
24290 MONTIGNAC
809 149 479 RCS PERIGUEUX

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		ACTIF CIRCULANT	
010	Fonds commercial *	068	Créances et comptes rattachés *
014	Autres *	072	Autres (3)
028	Immobilisations corporelles *	082	Disponibilités
040	Immobilisations financières (1)	084	Charges constatées d'avance *
044	Total I (5)	092	096
050	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	094	098
060	Marchandises *	096	110
064	Avances et acomptes versés sur commandes	102	112
066	070	104	114
068	40 887	106	116
072	4 596	108	118
074	074	110	120
082	082	112	122
084	110 306	114	124
086	7 372	116	126
092	092	118	128
094	203 522	120	130
096	7 372	122	132
098	098	124	134
110	328 225	126	136
112	59 956	128	138
114	112	130	140
116	114	132	142
118	116	134	144
120	118	136	146
122	120	138	148
124	122	140	150
126	124	142	152
128	126	144	154
130	128	146	156
132	130	148	158
134	132	150	160
136	134	152	162
138	136	154	164
140	138	156	166
142	140	158	168
144	142	160	170
146	144	162	172
148	146	164	174
150	148	166	176
152	150	168	178
154	152	170	180
156	154	172	182
158	156	174	184
160	158	176	186
162	160	178	188
164	162	180	190
166	164	182	192
168	166	184	194
170	168	186	196
172	170	188	198
174	172	190	200
176	174	192	202
178	176	194	204
180	178	196	206
182	180	198	208
184	182	200	210
186	184	202	212
188	186	204	214
190	188	206	216
192	190	208	218
194	192	210	220
196	194	212	222
198	196	214	224
200	198	216	226
202	200	218	228
204	202	220	230
206	204	222	232
208	206	224	234
210	208	226	236
212	210	228	238
214	212	230	240
216	214	232	242
218	216	234	244
220	218	236	246
222	220	238	248
224	222	240	250
226	224	242	252
228	226	244	254
230	228	246	256
232	230	248	258
234	232	250	260
236	234	252	262
238	236	254	264
240	238	256	266
242	240	258	268
244	242	260	270
246	244	262	272
248	246	264	274
250	248	266	276
252	250	268	278
254	252	270	280
256	254	272	282
258	256	274	284
260	258	276	286
262	260	278	288
264	262	280	290
266	264	282	292
268	266	284	294
270	268	286	296
272	270	288	298
274	272	290	300
276	274	292	302
278	276	294	304
280	278	296	306
282	280	298	308
284	282	300	310
286	284	302	312
288	286	304	314
290	288	306	316
292	290	308	318
294	292	310	320
296	294	312	322
298	296	314	324
300	298	316	326
302	300	318	328
304	302	320	330
306	304	322	332
308	306	324	334
310	308	326	336
312	310	328	338
314	312	330	340
316	314	332	342
318	316	334	344
320	318	336	346
322	320	338	348
324	322	340	350
326	324	342	352
328	326	344	354
330	328	346	356
332	330	348	358
334	332	350	360
336	334	352	362
338	336	354	364
340	338	356	366
342	340	358	368
344	342	360	370
346	344	362	372
348	346	364	374
350	348	366	376
352	350	368	378
354	352	370	380
356	354	372	382
358	356	374	384
360	358	376	386
362	360	378	388
364	362	380	390
366	364	382	392
368	366	384	394
370	368	386	396
372	370	388	398
374	372	390	400
376	374	392	402
378	376	394	404
380	378	396	406
382	380	398	408
384	382	400	410
386	384	402	412
388	386	404	414
390	388	406	416
392	390	408	418
394	392	410	420
396	394	412	422
398	396	414	424
400	398	416	426
402	400	418	428
404	402	420	430
406	404	422	432
408	406	424	434
410	408	426	436
412	410	428	438
414	412	430	440
416	414	432	442
418	416	434	444
420	418	436	446
422	420	438	448
424	422	440	450
426	424	442	452
428	426	444	454
430	428	446	456
432	430	448	458
434	432	450	460
436	434	452	462
438	436	454	464
440	438	456	466
442	440	458	468
444	442	460	470
446	444	462	472
448	446	464	474
450	448	466	476
452	450	468	478
454	452	470	480
456	454	472	482
458	456	474	484
460	458	476	486
462	460	478	488
464	462	480	490
466	464	482	492
468	466	484	494
470	468	486	496
472	470	488	498
474	472	490	500
476	474	492	502
478	476	494	504
480	478	496	506
482	480	498	508
484	482	500	510
486	484	502	512
488	486	504	514
490	488	506	516
492	490	508	518
494	492	510	520
496	494	512	522
498	496	514	524
500	498	516	526
502	500	518	528
504	502	520	530
506	504	522	532
508	506	524	534
510	508	526	536
512	510	528	538
514	512	530	540
516	514	532	542
518	516	534	544
520	518	536	546
522	520	538	548
524	522	540	550
526	524	542	552
528	526	544	554
530	528	546	556
532	530	548	558
534	532	550	560
536	534	552	562
538	536	554	564
540	538	556	566
542	540	558	568
544	542	560	570
546	544	562	572
548	546	564	574
550	548	566	576
552	550	568	578
554	552	570	580
556	554	572	582
558	556	574	584
560	558	576	586
562	560	578	588
564	562	580	590
566	564	582	592
568	566	584	594
570	568	586	596
572	570	588	598
574	572	590	600
576	574	592	602
578	576	594	604
580	578	596	606
582	580	598	608
584	582	600	610
586	584	602	612
588	586	604	614
590	588	606	616
592	590	608	618
594	592	610	620
596	594	612	622
598	596	614	624
600	598	616	626
602	600	618	628
604	602	620	630
606	604	622	632
608	606	624	634
610	608	626	636
612	610	628	638
614	612	630	640
616	614	632	642
618	616	634	644
620	618	636	646
622	620	638	648
624	622	640	650
626	624	642	652
628	626	644	654
630	628	646	656
632	630	648	658
634	632	650	660
636	634	652	



RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : **SARL 2M DIFFUSION**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	604	606	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
7	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780
6	
5	
4	
3	
2	

II DÉFICITS REPORTABLES

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
Fonds commercial	681
Autres immobilisations incorporelles	705
Terrains	710
Constructions	720
Inst. techniques mat. et outillage	730
Inst. générales, agencement amén. div.	740
Matériel de transport	750
Autres immobilisations corporelles	760
TOTAL	770
Reprises	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
Total des déficits restant à reporter	970

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée	374	90 701
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	82 636
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-VOT-SD.

DETERMINATION DES EFFETIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)



Designation de l'entreprise: **SARL 2M DIFFUSION** Néant *

Exercice ouvert le: **01/10/2023**, et clos le: **30/09/2024** Données en nombre de mois: **12**

DECLARATION DES EFFETIFS

Effectif moyen du personnel: **376** Dont apprentis: **657** Dont handicapés: **651**

Effectifs affectés à l'activité artisanale: **4,00**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	716 198
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	13 640
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	6 750
TOTAL 1	106	736 588

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	1 157
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1 157

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	365 435
Variation négative des stocks	145	18 335
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	53 604
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	6 744
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	444 118

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	137	293 627
V - Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	293 627

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le **022**) **736 588** Effectifs au sens de la CVAE * **023** **4,00**

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI) **026**

Période de référence: **024** 0 1 / 1 0 / 2 0 / 3 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 4

Date de cessation: / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

6

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

N° de dépôt



(1) Néant *

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie) Code postal Ville

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	902	904
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE				
				150

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

Forme juridique Dénomination % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

Date N° Département N° Département Commune Code Postal Pays

N° Voie Commune Code Postal Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) % de détention Nb de parts ou actions N° SIREN (si société établie en France) Adresse : N° Voie Commune Code Postal Pays

Date N° Département N° Département Commune Code Postal Pays

N° Voie Commune Code Postal Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 124 702 E

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 500	25 180	30 450	10 500
Immobilisations corporelles	119 404	25 180	30 450	114 135
Immobilisations financières	68			68
TOTAL	129 972	25 180	30 450	124 702

Amortissements et provisions d'actif = 59 956 E

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 500			6 500
Immobilisations corporelles	53 954	22 342	22 840	53 456
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	60 454	22 342	22 840	59 956

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortiss.	Valeur nette	Durée
Concess. brevets licences	6 500	6 500	0	3 ans
Droit au bail	4 000	0	4 000	Non amortiss.
Instal./agenc. divers	13 828	13 519	309	Non amortiss.
Matériel de transport	99 187	38 817	60 370	de 3 à 5 ans
Mat. bureau & informatique	1 120	1 120	0	de 3 à 5 ans
TOTAL	124 635	59 956	64 679	

Etat des créances = 52 855 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	52 855		
Actif circulant & charges d'avance	52 855	52 855	
TOTAL	52 855	52 855	

Charges constatées d'avance = 7 372 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 15 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social	
			15 000	15 000
Titres en début d'exercice	150	100,00		
Titres émis				
Titres remboursés ou annulés				
Titres en fin d'exercice	150	100,00	15 000	15 000

Etat des dettes = 120 207 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	
					120 207	73 929
Etablissements de crédit	65 088	18 811	46 278			
Dettes financières diverses	32 105	32 105				
Fournisseurs	23 006	23 006				
Dettes fiscales & sociales	8	8				
Dettes sur immobilisations						
Autres dettes						
Produits constatés d'avance						
Montant total	120 207	73 929	46 278			

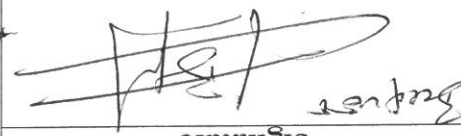
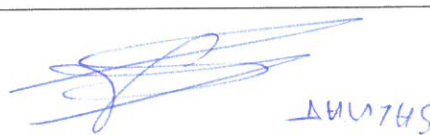
Charges à payer par postes du bilan = 6 524 E

Charges à payer	Montant	TOTAL	
		6 524	6 524
Emp. & dettes établi. de crédit	114		
Emp. & dettes financières div.	634		
Fournisseurs	5 777		
Dettes fiscales & sociales			
Autres dettes			
Montant	6 524	6 524	6 524

2 M DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 22, rue de Juillet
24290 MONTIGNAC
809 149 479 RCS PERIGUEUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	SARL EI 24 21, rue de Juillet 24290 MONTIGNAC	76	76	 Le président
2	SCI MELUMA Les faux 24290 VALJOULX	74	74	 SHERMAN
	Totaux	150	150	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et vérifiable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents ou représentés possédant ensemble 150 droits sociaux

Le président



2 M DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 22, rue de Juillet
24290 MONTIGNAC
809 149 479 RCS PERIGUEUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 décembre
A 14 heures 30,

Les associés de la société 2 M DIFFUSION, société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros, divisé en 150 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22, rue de Juillet 24290 MONTIGNAC, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Société EI 24, représentée par son gérant Monsieur Laurent BUQUET, titulaire de 76 parts sociales en pleine propriété,
- Société SCI MELUMA, représentée par Monsieur Laurent SALVIAT, titulaire de 74 parts sociales en pleine propriété,

Seules associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BUQUET, gérant non associé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LS
3
2B

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CINQUIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'Assemblée Générale ratifie la rémunération brute annuelle allouée à Monsieur Laurent BUQUET, gérant, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 à un montant de 46,850 euros.

QUATRIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention conclue à ce titre.

TROISIEME RESOLUTION

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30/09/2021	40.000 €	19.733,33 €	20.266,67 €
30/09/2022	81.000 €	39.960 €	41.040 €
30/09/2023	96.000 €	NEANT	96.000 €
		Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
		Abattement forfaitaire de 40 %	

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que des dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices, à savoir :

Distributions de dividendes antérieures

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à un montant de 29.842,28 euros.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

Ainsi, le compte "autres réserves" s'élèverait ainsi à un montant de 13.342,28 euros.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président de séance et les associés.

La Société EI 24

Associée

Représentée par M. Laurent BUQUET

Monsieur Laurent BUQUET

Gérant

La société MELUMA

Associé

Représentée par M. Laurent SALVIAT

2 M DIFFUSION
 Société à responsabilité limitée
 au capital de 15 000 euros
 Siège social : 22, rue de Juillet
 24290 MONTIGNAC
 809 149 479 RCS PERIGUEUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
 DU 28 DECEMBRE 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 53.086,11 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes à hauteur de 40.050 euros
 Soit 267 euros par part

- Le solde, soit la somme de..... 13.036,11 euros
 Au compte « Autres réserves »

Ainsi, le compte "autres réserves" s'élèverait ainsi à un montant de 13.342,28 euros.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de ce jour.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à un montant de 29.842,28 euros.

Distributions de dividendes antérieures

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que des dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices, à savoir :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30/09/2023	96.000 €	NEANT	96.000 €
30/09/2022	81.000 €	39.960 €	41.040 €
30/09/2021	40.000 €	19.733,33 €	20.266,67 €
Abattement forfaitaire de 40 %			

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance



LS 15

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Activités en matière de recherche et de développement

L'activité n'est intervenue.

Depuis le 30 septembre 2024, date de la clôture de l'exercice, aucun événement de nature à impacter

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La production d'un résultat exceptionnel positif fait ressortir en définitive le résultat net de l'exercice à un bénéfice de 53.086,11 euros.

La baisse du montant des charges d'exploitation à un rythme moins rapide entraîne un résultat d'exploitation en retrait par rapport à celui réalisé lors de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Durant l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires réalisé par notre Société est en retrait par rapport à celui réalisé lors de l'exercice précédent.

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Messieurs,

Exercice clos le 30 septembre 2024

RAPPORT DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 DECEMBRE 2024

809 149 479 RCS PERIGUEUX

24290 MONTIGNAC

Siège social : 22, rue de Juillet

au capital de 15 000 euros

Société à responsabilité limitée

2 M DIFFUSION

La progression de notre niveau d'activité et la maîtrise de nos charges d'exploitation constitueront nos principaux objectifs pour l'exercice en cours.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 716.198,03 euros contre 792.633,15 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,64%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 373.513,06 euros contre 420.162,99 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,10%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 87.561,51 euros contre 89.678,69 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2.444,67 euros contre 2.140,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 14,34%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 135.661,31 euros contre 141.152,64 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,89%.

Le montant des charges sociales s'élève à 40.273,68 euros contre 41.046,24 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,88%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 22.342,23 euros contre 22.023,69 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,45%.

Le montant des autres charges s'élève à 6.744 euros contre 6.273,60 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,50%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 669.160,90 euros contre 722.477,90 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,38%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 54.943,92 euros contre 75.590,94 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,31%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -1.351,18 euros (-1.834,78 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 53.592,74 euros contre 73.756,16 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -27,34%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 se solde par un bénéfice de 53.086,11 euros contre un bénéfice de 58.399,78 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,10%.

75
L18
2

3/5 CB

Au 30 septembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 268.268,50 euros contre 396.242,88 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -32,30%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à un montant de 53.086,11 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes à hauteur de 40.050 euros
Soit 267 euros par part

- Le solde, soit la somme de 13.036,11 euros
Au compte « Autres réserves »

Ainsi, le compte "autres réserves" s'élèverait ainsi à un montant de 13.342,28 euros.

Ce dividende serait mis en paiement à compter de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

En conséquence de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à un montant de 29.842,28 euros.

Distributions de dividendes antérieures

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que des dividendes ont été distribués au titre des trois derniers exercices, à savoir :

Exercice clos le	Dividendes distribués	Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles	30/09/2023	96.000 €	NEANT	96.000 €
				30/09/2022	81.000 €	39.960 €	41.040 €
30/09/2021	40.000 €	19.733,33 €	20.266,67 €				

Dépenses non déductibles du résultat fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé font apparaître une dépense non admise dans les charges non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 7.020 €.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

LS 57



Monsieur Laurent BUQUET
Gérant

La rémunération brute allouée à Monsieur Laurent BUQUET en contrepartie de son mandat social de gérant au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'est élevée à un montant de 46.850 euros. Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

GERANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

2 M DIFFUSION
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 22, rue de Juillet
24290 MONTIGNAC
809 149 479 RCS PERIGUEUX

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 DECEMBRE 2024**

EXERCICE CLOS LE 30 septembre 2024

Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

A ce titre nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée, en application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

D'autre part nous vous informons que la convention conclue lors de l'exercice clos le 30 septembre 2021, à effet au 1^{er} janvier 2021, au terme de laquelle la société EI24, associée, a donné à bail un bâtiment à usage de stockage, situé sur la commune de VALJOULX a été résiliée au 31 décembre 2023, moyennant un loyer annuel compris de 1020 euros au titre de l'exercice.

Monsieur Laurent BUQUET
Gérant non associé

